



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
*Arrondissement de Segré*  
*Département de Maine-et-Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **PROCES-VERBAL DE LA**

### **SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, BONHOMMET Jacques, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, CALVEZ Philippe, GILLARD Cécile, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, DURAND Sylvie, Jocelyne MANCEL, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël, NADALI Florent Désiré, Nadège GUIBERT, Laura CLEMENT.

Absents excusés : Sylvie BOUDIER

Absents : Richard RICOU.

Secrétaire de séance : Florent Désiré NADALI.

Date de la convocation : 26 septembre 2023.

***Nombre de conseillers en exercice : 21***

***Nombre de conseillers présents : 18***

***Quorum : 12***

***Ayant donné pouvoir : 0***

***Nombre de votants : 18***

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

---

#### **1 – Présentation de Mme Aurélie LE BOUAR, nouvelle directrice du Pôle Enfance**

#### **2 – Démission d'un conseiller municipal**

Madame le Maire fait part de la démission volontaire de Monsieur Samuel RICOU du Conseil Municipal de la commune. Elle donne lecture de la lettre de Monsieur RICOU qui démissionne pour des raisons professionnelles.

#### **3 – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023**

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 7 septembre 2023.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **4 – Conseil Municipal – Fixation du nombre d'adjoints**

Madame Le Maire indique, qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum.

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions, elle propose la création d'un 6<sup>ème</sup> poste d'adjoint auquel elle déléguera les domaines suivants : finances locales et ressources humaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Fixe le nombre d'adjoints au maire de la commune à six.

#### **5 – Conseil Municipal – Election d'un 6<sup>ème</sup> adjoint**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,  
Vu la délibération précédente du Conseil Municipal fixant à six le nombre d'adjoints au Maire,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2020 fixant le montant des indemnités du maire et des adjoints,  
Considérant la vacance du poste de 6<sup>ème</sup> adjoint suite à la décision du Conseil Municipal de ce jour, 5 octobre 2023,  
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6<sup>ème</sup> adjoint,  
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation du 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Nicolas GUYOT  
Nombre de votants : 18  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18  
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

#### **Résultats du vote :**

Ont obtenu :  
**Nicolas GUYOT**            **15 voix**  
Sylvie DURAND            2 voix  
Pierre-Pascal BIGOT      1 voix

Monsieur Nicolas GUYOT est désigné en qualité de 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

#### **6 – Rénovation énergétique du groupe scolaire – Consultation de maîtrise d'œuvre - Lancement**

La rénovation énergétique des bâtiments publics est un levier essentiel de la stratégie du Gouvernement pour respecter les objectifs de baisse de 40 % de la consommation énergétique et d'environ 60 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment d'ici 2030, mais également l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. La rénovation des bâtiments scolaires, qui inclut ces deux enjeux de performance énergétique et d'adaptation au changement climatique, constitue un défi majeur.

Madame Le Maire rappelle que la transition énergétique est une des grandes thématiques du mandat en cours. Plusieurs équipements communaux ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments et réduire ainsi les besoins en énergie.

Suite au développement des fonds ciblés (Fonds vert) sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et notamment les écoles, il a été décidé de faire réaliser un audit énergétique de l'école élémentaire par le SIEM.

Monsieur Jacques BONHOMMET, Adjoint aux bâtiments, présente les résultats de l'audit énergétique : analyse énergétique de l'existant, opportunités d'amélioration, scénarios de travaux proposés.

Afin de pouvoir déposer un dossier de subvention dès que possible, la commission « Bâtiments » a proposé d'engager les études pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9),

Autorise Madame Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **7 – Travaux de sécurisation de voirie – Mission de maîtrise d'œuvre – Avenant au marché**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 Juin 2022, le Cabinet AIR&GEO d'Angers a été retenu comme maître d'œuvre pour les travaux de sécurisation de voirie urbaine sur différents secteurs de la commune.

Il s'avère nécessaire de passer un avenant au marché en fonction du montant réel des travaux qui se présente comme suit :

Montant initial du marché : 18 000,00 € HT basé sur le montant prévisionnel moyen lors de la consultation : 400 000,00 € HT

Montant avenant N°1 : 5 257,00 € HT basé sur le montant réel des travaux : 516 813,00 € HT

Nouveau montant du marché : 23 257,00 € HT

Nouveau montant du marché : 27 908,40 € TTC

De plus, le délai d'exécution passe de 10 semaines à 44 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet AIR&GEO pour les travaux de sécurisation de voirie urbaine selon les conditions mentionnées ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au marché d'un montant de 5 257,00 € HT, soit un nouveau montant du marché de 23 257,00 € HT.

#### **8 – Travaux de voirie rurale – Remise en forme de deux chemins communaux**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, deux chemins communaux accédant à des sièges d'exploitations agricoles doivent être remis en état : le chemin de la Lande Huard (594 m<sup>2</sup>) et le chemin de la Perrière (720 m<sup>2</sup>).

Plusieurs entreprises ont été consultées afin de chiffrer les travaux nécessaires :

- Scarification du chemin et remise en forme, dérasement sur le milieu du chemin et curage de fossé si nécessaire,
- Pente unique côté champ,
- Rechargement en pierre 0/20GNTB sur une épaisseur moyenne de 7 à 10 cm,
- Réalisation d'une bicouche sur toute la surface du chemin.

Monsieur HERMAIZE Jean-Claude, Adjoint à la voirie, présente les travaux à réaliser sur les deux chemins.

Après analyse des devis, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON de Renazé pour un montant total de 20 397,84 € HT.

Après constat des travaux effectués, ces chemins seront transférés à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou au titre de la compétence communautaire « entretien de la voirie hors agglomération ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON de Renazé pour un montant total de 20 397,84 € HT,

Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à ce dossier.

#### **9 – SIEML – Versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 - Approbation**

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML approuvé par le comité syndical du 17 décembre 2019,

Madame Le Maire propose que la commune de Bécon Les Granits accepte de verser un fonds de concours

de 75 % au profit du SIéML pour les opérations de dépannages sur le réseau d'éclairage public suivantes (réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023) :

N°opération	Date et lieu d'intervention	Montant des travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP026-22-166	Rue d'Angers – 15/12/2022	474,07 €	75 %	355,55 €
EP026-22-164	Rue de Segré – 15/11/2022	273,88 €	75 %	205,41 €
EP026-22-162	Avenue des Brunets – 26/10/2022	202,44 €	75 %	151,83 €
EP026-23-581,11	Place de l'Eglise– 14/02/2023	435,83 €	75 %	326,87 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 386,22 €</b>	<b>75 %</b>	<b>1 039,66 €</b>

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIéML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 039,66 € TTC pour les opérations de dépannages réalisées sur la période entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023 sur le réseau d'éclairage public.

#### **10 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Avenant à la convention de mise à disposition de personnel pour l'ALSH de Bécon les Granits**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 7 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) afin de disposer des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de la structure, à la suite de la reprise en régie de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bécon-les-Granits.

Il convient désormais d'actualiser cette convention de mise à disposition après une année d'exercice mais également dans le cadre de la gestion en régie de l'ALSH de Saint-Augustin-des-Bois à compter du 4 septembre 2023 et de la mutualisation de l'accueil des enfants sur certaines périodes avec l'ALSH de Bécon-les-Granits.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant à la convention initiale de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA. Cela concerne le personnel suivant :

- Un adjoint territorial d'animation pour 577 heures par an,
- Un adjoint territorial d'animation pour 889 heures par an,
- Un adjoint technique territorial chargé de l'entretien pour 322 h par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avenant à la convention initiale de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA tel que présenté ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer cet avenant et tout document utile à l'application de la présente délibération.

#### **11 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2022**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le document a été transmis aux élus par mail.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

### **12 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Année 2022**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le document a été transmis aux élus par mail.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

### **13 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables – Modalités de la concertation avec le public**

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR prendront la forme de secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïques, éoliens, méthanisation, géothermie, hydroélectricité, etc.). Ces zones ne garantissent pas l'autorisation systématique des projets, ceux-ci devront respecter les dispositions réglementaires applicables et intégrer le parcours d'instruction habituel.

Elle expose que la loi prévoit que la commune doit déterminer les modalités de la concertation avec le public, et précise que la délibération arrêtant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023.

Compte tenu de ce délai très court, Madame le Maire propose d'organiser une concertation par voie électronique à partir des cartes des ZAEnR qui seront mises à disposition du public du 13 novembre à 9h au 08 décembre 2023 à 17h inclus (25 jours) via le site internet suivant :

<https://www.valleesduhautanjou.fr/actualites/donnez-votre-avis-sur-les-zones-dacceleration-des-energies-renouvelables/>

De plus, un registre sera mis à disposition des habitants à la Mairie.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des propositions de modifications de zonage seront examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer les modalités de la concertation avec la population pour la définition des Zones d'Accélération pour le développement de la production des énergies renouvelables comme suit :

- Organisation d'une concertation par voie électronique à partir des cartes des ZAEnR qui seront mises à disposition du public du 13 novembre à 9h au 08 décembre 2023 à 17h inclus (25 jours) via le site internet suivant :

<https://www.valleesduhautanjou.fr/actualites/donnez-votre-avis-sur-les-zones-dacceleration-des-energies-renouvelables/>

- Consultation du dossier et mise à disposition d'un registre à la Mairie de Bécon-les-Granits.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

#### **14 – Travaux**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- **Voirie communale** : remise en état du chemin pédestre de Brisâtre pour permettre la circulation des véhicules dans l'attente des travaux de réparation du pont – Entreprise SARL L'AVIRENNE de Segré en Anjou Bleu – 10 523,80 € € HT – 12 628,56 € TTC. c/2151 du budget.
- **Voirie rurale** : entretien des émissaires – campagne 2023 – Entreprise MOREAU du Lion d'Angers – 8 234,10 € HT - 9 880,92 € TTC – c/615231.

#### **15 – Achats**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

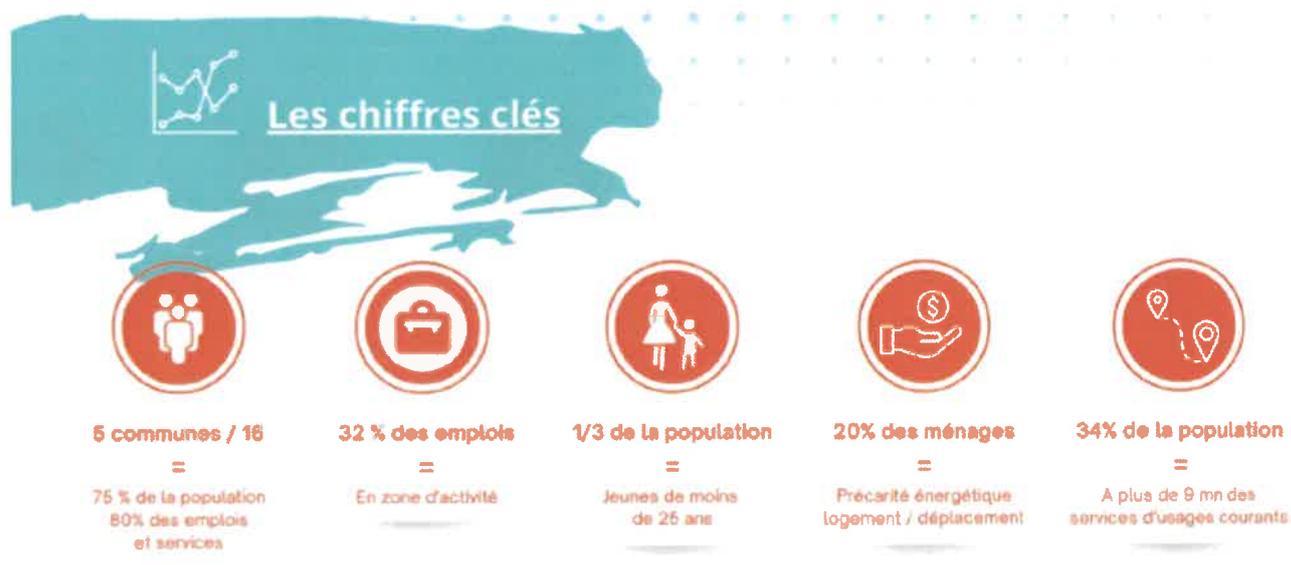
<b>ACHATS - INVESTISSEMENT</b>					
<b>Service/Bâtiment</b>	<b>Objet</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Article budgétaire</b>
Service Technique	10 potelets mémoire de forme	Le Potelet	1 800,00 €	2 160,00e	c/2152
Service Technique	Matériel de signalisation	Self Signal	1 005.02 €	1 216,82 €	c/2152
Service Technique	Télémetre	Boschat Laveix	79,90 €	95,88 €	c/2158
Service Technique	Tarière thermique	PROLIANS	359,42 €	431,30 €	c/2158
Mairie	Remplacement poste comptabilité	Semaphors	1 213,00 €	1 455,60 €	c/21838
Mairie	4 onduleurs	Semaphors	576,00 €	691,20 €	c/21838
Service Enfance	PC portable directrice Pôle Enfance	Semaphors	1 098,00 €	1 317,60 €	c/21838
Service restauration scolaire	Balance de cuisine	Mancelboutique.net	39,90 €	55,74 €	c/2188
Terrains de football	Lève-filets	Marty Sports	359,55 €	431,46 €	c/2188

FONCTIONNEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service Restauration scolaire	Formation HACCP (hygiène des denrées alimentaires)	MICROSEPT	581,60 €	697,92 €	c/6184
Service Restauration scolaire	Elaboration du PMS (Plan de Maitrise Sanitaire)	MICROSEPT	1 926,40 €	2 311,68 €	c/6184
Salle culturelle	Maintenance gradins	MASTER INDUSTRIE	1 410,00 €	1 692,00 €	c/615221
Service communication	Affiches « Terre de jeux »	Les Ateliers PAQUEREAU	357,00 €	428,40 €	c/6236
Service Animations	Cadeaux Naissance	LES CREAS DE MANAGA	400,00 €	400,00 €	c/6068

## 16 – Affaires générales et informations diverses

- **Adressage** : les agents techniques ont installé les 80 panneaux des nouveaux noms de route hors agglomération. Cette mise en place fait suite à la dénomination des voies validée par le Conseil Municipal le 6 Avril 2023. Cette obligation s'impose à toutes les communes dans le cadre de la loi 3DS du 21 février 2022. Les 400 plaques de numéros de maisons accompagnées d'un courrier d'information sont en cours de distribution sur la commune. Pour toute question, les personnes doivent s'adresser en mairie.
- **Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Compétence « Mobilité »** : Cécile GILLARD rend compte du dernier COPIL. Les éléments clés du projet de plan de mobilité intercommunal 2021-2032 ont été présentés comme suit :

## CE QU'IL FAUT RETENIR SUR L'ORGANISATION DU TERRITOIRE



## CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LES DÉPLACEMENTS DU TERRITOIRE



**66% des actifs résidents**

=

Se déplacent et travaillent à l'extérieur du territoire, dont les 2/3 sur l'agglomération angevine



**34% des actifs résidents**

=

Se déplacent et travaillent à l'intérieur du territoire, dont les 3/4 à l'intérieur de leurs communes de résidence



**88% des déplacements domicile-travail**

=

En voiture individuelle



**6% des déplacements domicile-travail**

=

En modes alternatifs, dont 3% en marche, 2% en transports en commun et 1% en vélo



**30 mn de déplacements domicile-travail**

=

Pour près de 30% des actifs du territoire

## CE QU'IL FAUT RETENIR SUR L'OFFRE DE DÉPLACEMENT DU TERRITOIRE



**2 lignes de train et 5 gares ferroviaires à proximité du territoire**

=

1095 voyages / jour, dont 23% (251) sur la gare d'Eriché-Châteauneuf



**7 lignes de car et 21 points d'arrêts sur le territoire**

=

480 voyages / jour, dont 60% (290) sur la ligne 401 (Angers - Segré)



**2 secteurs de transport à la demande et 18 points d'arrêts sur le territoire**

=

9 voyages / jour, dont 90% (8) sur le secteur 1 (Le Lion d'Angers - Châteauneuf-sur-Sarthe - Champigné)



**5 aires de covoiturage et 133 places de stationnements dédiés sur le territoire**

=

5 voyages / jour, dont 64% (3) avec pour origine destination la commune du Lion d'Angers



**1 structure coordinatrice du transport solidaire et 116 bénévoles "voitureurs" sur le territoire**

=

5 voyages / jour, dont 90% des bénéficiaires ont 70 ans et plus

# CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LES IMPACTS DES DÉPLACEMENTS DU TERRITOIRE



## Les chiffres clés



**48 % des consommations énergétiques du territoire liées aux transports routiers**

=

1er poste énergétique, devant le secteur résidentiel (26%)



**30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire liées aux transports routiers**

=

2ème poste d'émission, après le secteur agricole (56%)



**71% des émissions d'oxydes d'azote liées aux transports routiers**

=

1er poste d'émission, devant le secteur agricole (17%)

## LA SYNTHÈSE DES ENJEUX DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE



### Mieux se déplacer à l'extérieur du territoire

- 1.1 Renforcer l'offre sur les lignes de car principales
- 1.2 Améliorer l'accès aux gares ferroviaires les plus proches
- 1.3 Développer l'écosystème du covoiturage quotidien



### Mieux se déplacer à l'intérieur du territoire

- 2.1 Développer l'écosystème du vélo et de la marche
- 2.2 Organiser et sécuriser l'auto-stop en proximité
- 2.3 Amplifier l'offre des mobilités solidaires
- 2.4 Expérimenter des solutions locales de mobilité



### Mieux transiter sur le territoire

- 3.1 Créer un maillage de pôles d'échanges multimodaux
- 3.2 Elargir l'offre intermodale de transport à la demande
- 3.3 Déployer les infrastructures pour l'électromobilité et autres



### Mieux s'informer pour se déplacer sur le territoire

- 4.1 Communiquer et accompagner sur l'offre de mobilité
- 4.2 Former un réseau local de conseils en mobilité



### Mieux organiser la mobilité sur le territoire

- 5.1 Participer à la planification des mobilités
- 5.2 Impliquer les citoyens dans les projets de mobilité
- 5.3 Evaluer la politique de mobilité de la collectivité
- 5.4 Financer les actions de mobilité

Les communes ont été invitées à recenser les besoins en stationnement vélo sécurisé sur leur territoire :

## Le projet

« *Recenser les besoins en stationnement vélo sécurisé sur les équipements et services publics\* des communes et de l'EPCI pour planifier leurs réalisations dans la continuité des liaisons cyclables inter-bourgs, et les intégrer dans le groupement de commande organisé par le Département* »

### **Les types de stationnement en fonction des usages à destination :**



**Local / Consigne sécurisée individuelle ou collective**  
adaptée pour le stationnement régulier des vélos de longue durée (> 6 h)  
sur les lieux de travail (salariés et agents), les lieux d'habitations collectives (habitants) et lieux de transports en commun (voyageurs)



**Abris vélo**  
adaptée pour le stationnement ponctuel des vélos de moyenne durée (entre 2h et 6h)  
sur les lieux accueillant du public (usagers) et les lieux de commerce de proximité (clients)



**Support d'attache**  
adaptée pour le stationnement ponctuel des vélos de courte durée (< 2h)  
sur les lieux accueillant du public (usagers) et les lieux de commerce de proximité (clients)

En fonction du plan communal de déplacements, les sites potentiels seront étudiés en commission « *Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements* ».

- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou : Une nouvelle RENAULT Zoé (véhicule électrique mutualisé avec la commune de Bécon les Granits) est disponible à compter de ce jour sur le site de BECON, avec une autonomie de 250 kms.

## **17 – Rapports des commissions**

- Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET) - Compte-rendu de la commission du 19 septembre 2023 :
  - Espaces verts : les espaces verts des aires de loisirs récemment installées au lotissement du Grand Rifouet et au lotissement du Pont Besnard (quartier des Oiseaux) seront aménagés cet automne : plantations d'arbres, mise en place de barrières en dur (croisillons) et végétales (haies : plants fournis suite à la convention avec la Fédération des Chasseurs).
  - Salle culturelle : les travaux de mise en place d'une régulation (GTB) sont terminés. La programmation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire va pouvoir être réalisée à l'aide de plannings qu'il faudra paramétrer en fonction des utilisations des salles.
  - Equipements sportifs : une réunion conjointe avec la Commission « Sports, Associations » sera fixée prochainement afin d'engager une réflexion sur les équipements sportifs existants et en projet.
- Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)
  - Conseil Municipal d'Enfants : les élections des nouveaux élus sont fixées le mardi 17 octobre 2023.
  - Semaine bleue : le programme des animations organisées sur la semaine est présenté : repas des aînés, différentes animations avec les associations et les écoles, marche bleue avec les Randopinèdes et les deux écoles, exposition de photos d'Alain Pellerin réalisée avec l'animatrice de l'EPHAD et les résidents de l'EPHAD itinérante sur différents lieux de la commune, activités communes entre les résidents de l'EPHAD et les enfants de l'accueil de loisirs, actions de communication et de prévention de plusieurs

professionnels de santé à destination des aînés.

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT) – Compte-rendu de la commission du 25 septembre 2023 :*
  - Construction de vestiaires de football et tribunes : les photos de l'avancée du chantier sont présentées. La fin des travaux est prévue fin novembre 2023.
  - Association OBVA : une rencontre a été organisée avec un représentant de l'OBVA sur différents sujets concernant le club de football. Suite à l'acquisition de robots-tonte pour les deux terrains de football, le club fait part de sa satisfaction sur la régularité et la hauteur de pelouse ce qui favorise le plaisir de jouer. Cependant, des personnes extérieures viennent, en dehors de toute surveillance et autorisation jouer sur les terrains. Ils déplacent les petits buts amovibles, abaissent les filets des grands buts, sans remettre en place avant de quitter les lieux. Les agents communaux doivent intervenir sans arrêt pour débloquer les robots-tonte pris dans les filets. Une solution doit être trouvée rapidement pour remédier à ce problème.
  - Terre de jeux 2024 : la visite d'Amandine BROSSIER, athlète olympique française est prévue à l'école publique Léonard de Vinci le jeudi 12 octobre 2023.
  - Label Ville Sportive et active : dossier en cours.
  
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU) – Compte-rendu de la commission du 13 septembre 2023.*
  - Concours photos : les photos des 3 gagnants sont présentées : Thème « Bécon vu de ma fenêtre ». la remise des prix a eu lieu le vendredi 15 septembre 2023.
  - Musée du Granit : une exposition de photographes de sports est prévue en 2024 dans le cadre des JO.
  - Accueil des Polonais : suite à l'annulation de leur venue cet été à Bécon, une délégation béconnaise se rendra en Pologne en 2024.
  
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
  - Travaux de sécurisation de voirie urbaine : Compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2023 de présentation du projet aux riverains : une cinquantaine de personnes présentes. Plusieurs questions ont porté sur les stationnements. Le nombre de stationnements reste identique voire supérieur après travaux. Les travaux démarrent début novembre sur le secteur Avenue des Marronniers.

Fin de la séance à 23 h 00.